

## Projet de Loi de Finances 2014 : 1988 nouvelles suppressions d'emplois, et bientôt le retour des MST

« Désaccord honnête est souvent signe de progrès » Mahatma Gandhi

La CGT Finances Publiques 31 a toujours condamné la politique dogmatique des suppressions d'emplois.

Cependant, elle a un regard attentif sur la méthode employée.

Depuis le PLF 2012, est mis en place une troïka à la logique implacable, mais pas toujours bien honnête : MAGERFIP, SAGERFIP et TAGERFIP.

Un des éléments de calcul des suppressions d'emplois repose sur la contribution proportionnelle. L'année dernière, elle était de 1,7%. **Cette année, nous venons d'apprendre, de façon fortuite, qu'elle sera de 2,1%.**

Ce pourcentage est appliqué aux emplois implantés dans chaque direction, minorés des emplois consacrés aux métiers supra-départementaux.

Du fait de la nature de notre Direction à caractère régional, et de l'implantation de services nationaux, la comptabilisation des services supra-départementaux n'est pas sans incidence.

La CGT Finances Publiques avait soulevé lors de l'exercice précédent un litige de deux emplois sur le calcul de la contribution proportionnelle. Il reposait sur deux points :

⇒ **le recensement des métiers supra-départementaux :**

Plusieurs services n'étaient pas reconnus au PLF 2013 : Liaison Rémunérations, Domaines GPP, SFACT et Liaison Rec. C'est chose faite en cours d'exercice mais sans rattrapage. En revanche, qu'en sera-t-il des services du contrôle de la redevance, des Domaines (Brigade Régionale) ?

⇒ **la prise en compte des emplois techniques :**

Seuls les emplois administratifs servent de base au calcul primaire de la contribution proportionnelle. Par circulaire du 21 février 2013, le Centrale avait demandé aux directions locales de cibler les emplois techniques : 28 pour notre département. Il ne faut pas oublier les emplois de Géomètre.

**Au final, nous évaluons, malheureusement, à 32,5 les emplois supprimés en Haute-Garonne au nom de la seule contribution proportionnelle, au titre du PLF 2014.**

**Qu'en sera-t-il ? Nous serons vigilants à ne pas nous faire dépouiller plus qu'annoncé.**

La CGT Finances Publiques revendique l'arrêt des suppressions d'emplois ; la mise en œuvre d'un plan d'urgence à la DGFIP rétablissant notamment le niveau des effectifs à hauteur de celui avant fusion, pour ensuite engager de véritables négociations en faveur d'un plan pluriannuel de recrutement à hauteur des besoins.

### ALERTE VIRUS

De nouvelles maladies  
attaquent l'emploi à la DGFIP

M<sub>AGERFIP</sub>



S<sub>AGERFIP</sub>



T<sub>AGERFIP</sub>



Toulouse, le 14 octobre 2013

Syndicat CGT Finances Publiques  
Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques  
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>  
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr